



Municipalité de  
Saint-Roch-de-Richelieu

Le 14 octobre 2014

Madame Lisa Raitt  
Ministre des Transports  
Place de Ville  
Tour C, 29<sup>e</sup> étage  
330, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

**Objet : Appui – Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes**

---

Madame la Ministre,

Nous vous transmettons, ci-joint, copie de la résolution numéro 14-10-411 adoptée par les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu lors de la séance ordinaire du 7 octobre dernier.

Par cette résolution, le Conseil vous demande d'annuler les changements aux services annoncés par Postes Canada et d'envisager de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le directeur général,



Reynald Castonguay

p.j.

c.c. **M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**

M. Louis Plamondon, député fédéral, Bas-Richelieu – Nicolet – Bécancour

M. Brad Woodside, président, Fédération canadienne des municipalités



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

COPIE DE LA RÉOLUTION adoptée à la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité, tenue le mardi 7 octobre 2014, à 19h30, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

MAIRE : M. CLAUDE POTHIER  
CONSEILLÈRES : MMES PATRICIA LAROSE ET LUCETTE  
BERGER  
CONSEILLERS : MM. GILBERT LAROCHE, YANNICK  
JOYAL, DANY POIRIER ET RICHARD  
PAQUETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. REYNALD CASTONGUAY

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO 14-10-411**

---

**12.2 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES -  
DEMANDE D'APPUI**

Attendu que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant les heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture des bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Paquette, appuyé par M. Dany Poirier et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée à l'unanimité.